

Don du conseil général de la commune de Rouen de 7 croix de Saint-Louis, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du conseil général de la commune de Rouen de 7 croix de Saint-Louis, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 479;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31085\\_t1\\_0479\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31085_t1_0479_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des plaines de terre pour la conservation de leur gibier : dans le tems de la moisson, ces sortes de bosquets nuisent considérablement à l'agriculture et au produit des grains de toutes espèces, décrétez aussy que ces vastes avenues qui environnent les cy-devant châteaux soient détruits, ils procureront le même avantage à la République, rendront à l'agriculture les meilleures terres et des subsistances aux Républicains.

Nous sommes en même tems chargés de vous faire part que notre commune vient de faire parvenir au district de Gonesse 3 à 4.000 livres de fer restant des grilles de son église. indépendamment d'un semblable envoi, qu'elle vous a remis précédemment avec l'argenterie, les cuivres et plomb en provenant, en vous demandant que ces métaux soient convertis en armes destructeurs (*sic*) pour donner promptement la mort aux tirans. Nous vous demandons en échange les bustes de Marat et de Lepeletier, martyrs de la Liberté, les sans-culottes de notre commune n'étant pas riches et n'ayant pas de revenus communaux pour se procurer ces objets de leurs désirs.

Nous espérons que vous accueillerez notre pétition qui est fondée sur l'amour du bien général de la République.

Législateurs, nous ne cesserons de vous féliciter de vos glorieux travaux. Les sages loix que vous donnés à la France feront à jamais son bonheur, restés à votre poste, et nous vous assurons, que pendant que nos enfans combattent pour terrasser les satellites des tirans coalisés contre la République, sur les frontières et dans l'intérieur, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir, pour affermir, consolider, et maintenir la liberté et l'égalité qui seules peuvent faire le bonheur des républicains ».

[Non signé].

## 17

Le citoyen Valat, notaire, résidant à Miribel, fait don à la nation de la somme de 3,000 livres, valeur de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 18

L'agent national provisoire près le district de Grandpré annonce qu'un bien d'émigré estimé 72,450 livres, vient d'être vendu 201,470 livres.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 19

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen fait passer le procès-verbal

d'une fête civique célébrée dans cette commune le deuxième décadi de ventôse ; il fait également passer 7 croix dites de Saint-Louis, qui, avec 70 déjà envoyées forment le nombre de 77, déposées entre les mains du secrétaire-greffier.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la comm.; 20 vent. II] (2)

Le Conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, les corps constitués, la société populaire, les instituteurs des écoles publiques et leurs élèves et les enfants naturels de la Patrie se sont assemblés en la maison commune à 10 heures et demie du matin pour assister à la fête civique au Temple de la Raison.

Le cortège s'est rendu en ce temple à 11 heures. Vernon, officier municipal, a d'abord fait lecture des décrets envoyés et publiés dans le cours de la décade. Après cette lecture l'orchestre a exécuté une ouverture de Krensk et le chœur du Seigneur du cloître : O Sainte Liberté. A ces morceaux succède la lecture de plusieurs actions héroïques, qui est suivie de l'hymne sur la Liberté du nègre, paroles de Réal, musique de Grenier. Ensuite Lesueur, juge de paix, prononce un discours qui est suivi d'une chanson guerrière, exécutée en grand orchestre. L'agent national fait lecture du rapport et du décret qui se trouve à la suite, concernant les personnes incarcérées.

Cette fête civique est terminée par l'hymne : *Républicains jusqu'à la mort*, et par des acclamations multipliées de : Vive la République, Vive la Montagne, qui se sont fait entendre successivement après chaque lecture et l'exécution de divers morceaux de musique.

Le cortège quittant le Temple de la Raison, se rend sur la place de la Basse Vieille Tour, pour assister à la plantation d'un arbre de la liberté. Au moment de la plantation, l'agent national, qui, comme plusieurs citoyens, concourait à ce travail civique reçoit un coup de pioche à la tête qui au premier aspect paroît dangereux en raison de la cicatrice et du sang qu'elle répand. On le conduit chez le citoyen Duquesnoy demeurant sur cette place, où Guyot, officier de santé et officier municipal lui administre les soins nécessaires. Le maire, informé du triste événement, se porte auprès de l'agent national et l'impression qu'il en ressent ne lui permet pas de prononcer le discours qu'il avait préparé. Il est remplacé par Bénard, officier municipal, qui après avoir fait part au peuple de cet événement, et l'avoir rassuré sur ses suites, donne à cette place le nom de place de l'Abondance. Après cette proclamation, un citoyen du 10<sup>e</sup> bataillon prononce un discours qui est suivi de ceux de Vernon, officier municipal, Caignard, secrétaire-commis de la municipalité, et d'une jeune fille qui prête le serment civique au pied de l'arbre de la Liberté. Ces divers discours ainsy que la plantation de

(1) P.V., XXXIII, 339. B<sup>in</sup>, 28 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 339. B<sup>in</sup>, 25 vent.; *Ann. patr.*, p. 1959; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 534; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1199; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 538.

(1) P.V., XXXIII, 340 et 497. B<sup>in</sup>, 25 vent. et 27 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 294, pl. 982, p. 7. Lettre d'envoi datée du 23 vent. (p. 6).